

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DE
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE**

Date de convocation : 15 Mai 2024

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE VINGT-TROIS MAI A DIX-HUIT HEURES**

Le Conseil Municipal de la commune de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. ARRESTIER Vincent, Maire.

Présents : M. DU PRADEL Christian, Mme NACRY Marie, M. DU PRADEL Xavier, Mme CUEILLE Caroline, M. DUBOURG Bruno, Mme GRIVEL Bernadette, Mme FOREST-BOULET Monique, M. POUJADE Jean-Philippe, Mme JOUIN-BREARD Pauline, M. LATHIEYRE Pascal, M. MAUGEIN Benjamin, Mme LONGOUR Gisèle

Absent : M. CHALMEY Sébastien

Formant la majorité des membres en exercice (13/14).

Secrétaire de séance : Mme NACRY Marie

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance du 04 Avril 2024 est adopté à l'unanimité sans observation.

MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE

Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2022 portant modification des statuts de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne ;

Vu l'avis favorable du 26 mai 2023 du bureau communautaire concernant le retrait de 8 chemins de la liste des chemins de randonnée déclarés d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°2024-013 du conseil communautaire en date du 21 mars 2024 ;

Vu l'annexe 1 modifiée jointe à la délibération citée ci-avant ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la régularisation des statuts de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne par modification de l'annexe 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de ne pas approuver la modification des statuts de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne, telle que présentée.**

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS
DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU
CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GARD (SMEG), DU GERS (SDEG), DE LA
HAUTE-LOIRE (SDE 43), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65) DU LOT (TE46), DE LA LOZERE
(SDEE), DES PYRENEES-ORIENTALES (SYDEEL 66), DU TARN (SDET) ET DU TARN-ET-
GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE
FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Le conseil Municipal de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE

Vu le code de l'énergie,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que :

- le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;

- en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, ces syndicats départementaux seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à disposition des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la commune de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins, et qu'en cas de production locale d'énergie elle pourra demander sa sortie du groupement et donc abroger ladite convention.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire :

- Décide l'adhésion de la commune de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune.
- Prend acte des missions dévolues aux membres pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et du fait que le membre pilote FDEE 19, ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE, et ce sans distinction de procédures.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de MONCEAUX-SUR-DORDOGNE.

RECHERCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE D'EAU POTABLE DISTRIBUÉE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Monsieur le Maire rappelle les enjeux en matière de ressource en eau potable, notamment au regard du dérèglement climatique, rendant nécessaire la sécurisation de l'approvisionnement et ce de manière pérenne.

Il indique que la recherche d'une nouvelle ressource en partie haute de la commune (plateau des Chansèves), si elle venait à être fructueuse, pourrait permettre de :

- Sécuriser quantitativement l'approvisionnement, d'autant plus que l'implantation projetée pourrait permettre d'alimenter tous les secteurs de la commune
- Sécuriser qualitativement l'approvisionnement. En effet cette nouvelle ressource, correctement située, pourrait permettre, en cas de souci sanitaire sur une ressource existante, de venir palier celle-ci.
- Desservir en eau potable le site de l'aérodrome des Chansèves, actuellement dépourvu.
- Desservir et donc sécuriser, en cas de besoin, la commune voisine de Saint-Hilaire-Taurieux. Cette hypothèse s'inscrit par ailleurs complètement dans le scénario 1 du schéma directeur d'alimentation en eau potable, étude en cours conduite par la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne.

Le coût de l'opération étant estimé au total à 15.000 euros, M. Le maire propose de présenter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre d'études sur les ressources.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût total HT de l'étude	15 000 € HT
Subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne	7 500 € HT
Autofinancement communal	7 500 € HT

VU le budget Eau potable de la Commune ;

VU l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

1/ APPROUVE le projet de recherche en eau afin de sécuriser le territoire communal et éventuellement la collectivité voisine.

2/ AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant :

- à solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans les conditions précitées.
- à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

3/ DIT que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe eau potable de la commune.

AFFAIRES DIVERSES

Commission assainissement – XV'D :

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne, en expliquant que le Bureau Communautaire souhaite créer la commission spécifique « Assainissement » dans le cadre du futur transfert des compétences « Eau » et « Assainissement ».

Monsieur le maire fait part de la liste des membres de la commission eau actuelle et précise que la commune possède déjà un membre à la commission eau qui est Vincent ARRESTIER ; il est proposé de le nommer également à la commission « Assainissement ». Cependant, il est tout à fait possible de nommer un autre élu. Le conseil municipal décide de nommer comme membre de la commission assainissement de XV'D Vincent ARRESTIER et, en cas d'indisponibilité de ce dernier, nommer Bruno DUBOURG.

Jeux extérieurs :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'installer des jeux extérieurs sur l'esplanade à côté de l'école. Il donne lecture du devis de la Société ALEC. Monsieur le maire charge Mme JOUIN-BREARD Pauline de prospecter pour une balançoire et Mme CUEILLE Caroline pour d'autres jeux extérieurs.

Forêt du Moulin de Vaurette – Ecotree :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le projet envoyé par Monsieur Jean-Michel TEULIÈRE. C'est en tant que salarié de Limousin Nature Environnement que Monsieur TEULIÈRE vient de sceller, par l'intermédiaire de son association, un partenariat avec une entreprise nationale qui propose des placements financiers (particuliers et entreprises) dans le domaine de la plantation d'arbres et la gestion vertueuse de la forêt. Cette entreprise se nomme Ecotree <https://ecotree.green/>

Cette société achète des forêts partout en France pour les gérer de manière durable. Il se trouve que l'une d'entre elles se situe sur notre commune, la forêt du moulin de Vaurette. (Voir Pj).

La société Ecotree a décidé que ce boisement, au vu de sa configuration (forêt de pente, site inscrit et à proximité d'un espace Natura 2000) ne sera pas exploité.

L'entreprise souhaite en faire un espace de préservation de biodiversité, un lieu d'éducation à l'environnement et un espace de "bonnes pratiques" en matière de gestion de la forêt.

Ce partenariat va consister dans les mois qui viennent à :

- La construction et l'installation de nichoirs à oiseaux et de gîtes à chauves-souris
- Le suivi scientifique des populations d'oiseaux forestiers (5 ans) et des chauves-souris
- La création d'un sentier d'interprétation sur le thème de la biodiversité de la forêt par une application Smartphone (si nous autorisons son implantation sur le PDIPR)
- La mise en place d'un programme d'animations "Grand public" sur le thème de la forêt
- La proposition d'un programme d'éducation à l'environnement à destination des écoles sur le thème de la forêt (gratuit).

Ces actions sont totalement financées par Ecotree.

Opération Cadillac :

Monsieur Xavier DU PRADEL informe le conseil municipal de la notification de labellisation de la manifestation organisée pour la commémoration du 80ème anniversaire de « l'Opération Cadillac ».

Monsieur le Maire explique les travaux engagés, à savoir l'installation d'une salle pour une exposition de l'ONAC et le visionnage d'un petit film.

Le coût des travaux de l'investissement de la pièce, 1^{ère} phase, s'élève à 24 000.00 € HT

Le coût des travaux d'aménagement intérieur de la pièce (menuiseries et électricité) s'élève à 8 000.00 €

Le coût total HT est de 32 000.00 €. Monsieur le maire indique qu'il est prévu une aide LEADER à hauteur de 80% et que l'on est dans l'attente d'une aide du Ministère des Armées à hauteur de 25%.

Il a été trouvé des partenariats comme : L'office du tourisme (visites de groupes), les écoles et le musée Michelet à Brive.

Sinistre 2023 – Rue du Vieux Bourg :

Monsieur le Maire rappelle les faits concernant le sinistre qui s'est produit en 2023 rue du Vieux Bourg. Il indique que le lampadaire n'est toujours pas installé. Le conseil municipal décide d'attendre pour le remplacement du lampadaire.

Terrain PADEL – Vitres :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux vitres se sont brisées toutes seules. Il propose de faire faire un constat par un huissier. Suite à donner au prochain conseil.

Logement communal à Moustoulat - Courrier Madame Bernadette GRIVEL :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu concernant l'augmentation du loyer. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le loyer en 2024 et d'en rediscuter en fin d'année pour refaire un nouveau bail.

Logement communal à Moustoulat – Courrier Lucie MODESTE et Romain PRADINAS :

Monsieur le Maire informe que Madame Lucie MODESTE et Monsieur Romain PRADINAS quittent le logement communal de Moustoulat au 31 Août 2024.

Contrat VTA (volontariat territorial en administration) :

Le Conseil Municipal décide de recandidater pour un poste de VTA (volontariat territorial en administration)

Démission du poste d'adjoint – Caroline CUEILLE :

Madame Caroline CUEILLE, maire adjointe, donne lecture de sa lettre de démission de son poste d'adjointe tout en restant conseillère municipale.

La séance est levée à 21H23

PAGE DE SIGNATURES – PV du 23 Mai 2024

Délibération n°2024/04/36 – Modification de l'annexe 1 des statuts de la Communauté de Communes XVD

Délibération n°2024/04/37 – Adhésion au groupement de commandes – FDEE19

Délibération n°2024/04/38 – Recherche d'une nouvelle ressource en AEP – Demande de subvention ADOUR GARONNE

MEMBRE DU CM	SIGNATURE
ARRESTIER Vincent	
DU PRADEL Christian	
NACRY Marie	
DU PRADEL Xavier	
CUEILLE Caroline	
CHALMEY Sébastien	
DUBOURG Bruno	
FOREST-BOULET Monique	
GRIVEL Bernadette	
JOUIN-BREARD Pauline	
LATHIEYRE Pascal	
LONGOUR Gisèle	
MAUGEIN Benjamin	
POUJADE Jean-Philippe	

Nombre d'élus en exercice : 14

Élus présents : 13

Élu représenté : 00

Élus excusés : 00

Élus absents : 01

Exprimés : 13